

Tél. : 03 26 61 52 51

Fax : 03 26 61 55 41

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021.**

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, BUTELLE Chantal, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy.

Secrétaire de séance : Monsieur FOURNAISE Michel.

**Approbation du compte rendu du conseil du 11 mai 2021** : le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 11 mai 2021.

Monsieur le Maire précise quelques points :

- Le cabinet DE MARNE est passé le 4 juin dernier pour faire les relevés, en attente de son diagnostic
- Eglise : l'ABF a transmis le dossier à la DRAC qui ne nous donne pas de nouvelles et que l'on ne peut joindre au téléphone
- Réfléchir au dossier à présenter avant novembre pour le fonds de soutien de la CU du Grand Reims
- Cimetière : les allées ont été faites : pour la partie mairie cela est bien mais pour la partie assurance il reste des traces qui ne partiront pas
- Balayage : a eu lieu après deux pannes mais il aurait fallu que les employés désherbent les caniveaux avant le passage de la balayeuse

**Elections** : Le conseil valide les permanences du bureau de vote pour le 20 et le 27 juin 2021. Une information sera mise à la porte de la mairie, dans les boîtes aux lettres et sur le journal l'Union pour le transfert du bureau de vote à la salle associative du Cercle de l'Amitié.

L'installation du bureau de vote aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 14 h. Les conseillers disponibles seront les bienvenus.

**Demande d'autorisation de passage rue du Général De Gaulle** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr et Mme GOUVERNEUR qui demandent un droit de passage sur la parcelle A 315 appartenant à la commune pour accéder à leur parcelle ZI 57, car celle-ci n'a pas d'accès à la route départementale RD 330 E.

Un droit de passage avait déjà été accordé aux autres riverains et notamment à Mr et Mme SERRA en 2009 pour une largeur de 3 m, tous les frais étant à leur charge (bateau, voirie, frais de notaire).

Monsieur FOURNAISE demande s'il ne faudrait pas plutôt vendre : Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible car les réseaux passent sur cette parcelle A 315.

Après délibération le conseil accorde ce droit de passage sachant que tous les frais seront à la charge de Mr et Mme GOUVERNEUR.

**Délibération n° 2021-4-1 : droit de passage**

Après exposé de Monsieur le Maire concernant une demande de droit de passage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder une servitude de passage à Monsieur et Madame GOUVERNEUR Cyprien sur une largeur de trois mètres sur la parcelle communale cadastrée AC 315 pour leur permettre un accès à la parcelle cadastrée ZI 57.

- Une convention de servitude de passage sera établie devant notaire et tous les frais seront à la charge de Mr et Mme GOUVERNEUR.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Participation pour création de bateaux :** Monsieur le Maire explique au conseil que lorsque l'on fait un bateau devant une propriété le long d'une route départementale il est à la charge du propriétaire. Une demande de subvention avait été faite à la DETR pour ces bateaux rue du 119<sup>ème</sup> RI qui nous a été accordée.

Monsieur le Maire propose au conseil de faire un vote de principe pour les créations de bateau avec participation des propriétaires du montant de la facture déduction faite des subventions obtenues. Le conseil valide cette participation.

#### **Délibération n° 2021-4-2 : participation pour création de bateaux.**

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- Pour la création de bateaux le long des voiries départementales, une participation sera refacturée aux propriétaires du montant de la facture réglée par la commune déduction faite des subventions obtenues.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Demande de Monsieur VIARD concernant la sente des Clos Fonds :** Monsieur le Maire rappelle la demande de Mr VIARD pour acheter la sente des Clos Fonds dans la partie qui va de la rue du Bouillon à la ruelle du Clos. Une enquête publique est obligatoire et si quelqu'un s'oppose à ce projet tous les frais seront supportés par la commune.

Monsieur ROCHET Bertrand pense qu'il faudrait plutôt la remettre en état pour proposer des petits parcours de santé pour les promeneurs.

Il faudra rappeler aux propriétaires riverains leur devoir d'élagage en limite de propriété. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vote du conseil :

- Pour : 2
- Contre : 5
- Abstentions : 4

Le projet est donc refusé.

#### **Délibération n° 2021-4-3 : demande achat de sente**

Monsieur le Maire présente le projet de Monsieur VIARD Jérôme qui désire acquérir le sentier dit des « Clos Fonds », la partie allant de la rue du Bouillon à la ruelle du Clos.

Après délibération, le conseil par 2 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions, décide de ne pas vendre le sentier dit des « Clos Fonds ».

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Projet photovoltaïque :** Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été contacté par la société Sun'R Power, société qui gère des parcs photovoltaïques, concernant le site de l'ancienne sablière. Il les a renvoyés vers la société MORONI qui est attributaire du site d'extraction.

L'entreprise MORONI prévoit le remblai d'ici 1 an par talutage et reboisement en marge.

La société Sun'R Power est consciente qu'il existe un arrêté de biotope. La valorisation possible ne serait que de 2 MWc pour 4 ha avec le reboisement, si modification du site cela pourrait aller à 1MWc pour 1 ha.

Le montant de la redevance pour la commune serait compris entre 4 000 et 10 000 € par an en fonction de la surface. Un paiement à l'année serait demandé et non un paiement par soult.

Monsieur le Maire propose au conseil de donner un avis favorable de principe à ce projet sous réserve d'études ultérieures.

Vote du conseil :

- Pour : 10
- Contre : 1

#### **Délibération n° 2021-4-4 : projet photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de la société Sun'R Power qui désire installer des panneaux photovoltaïques à la place de l'ancienne carrière gérée actuellement par la société MORONI. Après discussion et délibération, le conseil municipal décide par 10 voix pour et une voix contre de donner un avis favorable de principe au projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ancienne carrière sous réserve d'obtention de toutes les autorisations et après présentation d'un projet détaillé.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé un refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelles ZI 5 et ZI 143 pour une surface de 907 m<sup>2</sup> située 16 rue Paul Despiques

**Informations sur la Cu du Grand Reims** : Monsieur le Maire donne les dernières informations sur la CU du Grand Reims à savoir :

- Réunion de conseil d'orientation voirie : infos pour les ponts, réunion pour modification des tableaux verts, pistes cyclables, enfouissement le long des départementales, reprise des lotissements
- Conférence territoriale : problème scolaire avec des parents qui voudraient inscrire leur enfant dans une école qui n'est pas de leur carte scolaire car cela pourrait induire des fermetures de classe sur d'autres écoles.
- Mobilité
- Réunion pour la rétrocession des voiries de lotissements
- Bureau communautaire
- Présentation du projet de territoire par la Présidente à Loivre : assez généraliste pour le moment
- Conseil orientation eau et assainissement : schéma directeur de l'eau et plan pluie à venir
- Conseil d'orientation ressources du 7 juin : CA 2020, dépassement de crédits en voirie
- Bureau le 16 juin
- Comité de pilotage sur harmonisation du prix de l'eau sur tout le territoire de la Cu, prix unique pour permettre des travaux supplémentaires le 17 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire  
Guy LECOMTE

